



SEANCE DU COMITE DU JEUDI 19 JUIN 2025

Annexe n° C2025-13-SEDIF au procès-verbal

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et rapport d'activité du SEDIF pour l'exercice 2024

LE COMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-5, L. 5711-1 et L. 5210-1 à L. 5211-61, D. 2224-1 à D. 2224-5, et L. 5211-39,

Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5, et modifiant les annexes V et VI du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Considérant qu'aux termes desdits textes, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, en y joignant la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau et sur son programme pluriannuel d'intervention,

Considérant en outre que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport annuel d'activité établi par le SEDIF pour l'exercice 2024 et réunissant l'ensemble des informations exigées par les textes concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité,

Vu la note établie par l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour l'exercice 2024,

Vu l'avis rendu par la Commission consultative du service public local du SEDIF,

A l'unanimité,

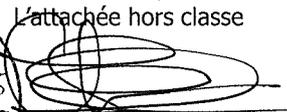
DELIBERE

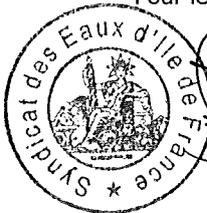
Article 1 adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2024,

Article 2 prend acte du rapport d'activité du SEDIF pour l'année 2024.

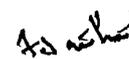
Certifiée exécutoire la présente délibération
publiée sur le site internet du SEDIF et
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le :

24 JUIN 2025

Pour le Président et par délégation,
l'attachée hors classe

S. CHICOISNE



Le Président



André SANTINI
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.



SEANCE DU COMITE DU JEUDI 19 JUIN 2025

Le jeudi 19 juin 2025 à 10 heures, se sont réunis à la Maison de la Chimie 28, rue Saint-Dominique - 75007 Paris, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 69 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 12 juin 2025, 7 ayant par ailleurs donné pouvoir.

Etaients présents :

M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt), **M. EON**, (Méry-sur-Oise), **M. COURTOIS** (Mériel), **MM DELALANDE, DE LASTEYRIE, PRIVE** et **SEGUIN** (communauté d'agglomération Paris-Saclay), **M. PHILIPPON** (communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne), **Mmes BENATTAR** et **MICHEL**, **MM ABEHASSERA, LEVILAIN, REVEILLERE, SEMPERE, STREHAIANO** et **SUEUR** (communauté d'agglomération Plaine Vallée), **MM EDART** (communauté d'agglomération Roissy Pays de France), **MM SALAMITOU** et **HAUDRECHY** (communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine), **Mmes BAQUIN, JEZEQUEL** et **TROUZIERS-EVEQUE**, **MM ARES, AUDEBERT, BARAT, DERCHE, MESSAOUDI**, et **PIERROT**, (communauté d'agglomération Val Paris), **Mme PELLETIER-LE BARBIER**, **MM CURTI** et **LE PIVAIN** (communauté d'agglomération Versailles Grand Parc), **Mme ANDRE-PINARD**, **MM BAGUET, BISSON, ROCHE** et **SANTINI** (Grand Paris Seine Ouest), **M. BAKHTIARI** (Grand Paris Grand Est), **Mme FALGUIERES**, **MM AUBERT, DELL'AGNOLA, HOURDEAU, PANETTA** et **YAVUZ** (Grand Orly Seine Bièvre), **M. CARVOUNAS** et **DELLA MUSSIA** (Grand Paris Sud Est Avenir), **M. GAHNASSIA** (Paris Ouest La Défense), **Mmes PEREZ** et **SAUSSEREAU**, **MM BEGAT, CAMBON, MIROUDOT, PEREZ** et **WEIL** (Paris-Est-Marne & Bois), **Mmes DEFFAIRI-SAISSAC, DELBOSQ** et **LE MOAL** (Plaine Commune), **Mmes FIGUERES, HOLUIGUE-LEROUGE**, **MM ADJROUD, BLOT, DONATH, MOULY** et **SIFFREDI** (Vallée Sud Grand Paris), **MM BELOT, CONNAN, DEFRANOUX, MANGON, SAMBOU** et **SUJOL** (Grand Paris - Grand Est),

Le Comité a désigné M. SUEUR, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pouvoirs :

Jean-Michel BLUTEAU, délégué titulaire de Grand Paris – Grand Est, à Pierre MANGON, délégué titulaire de Grand Paris – Grand Est	Toutes
Sophie DESCHIENS, déléguée titulaire de Paris Ouest La Défense, à Bernard GAHNASSIA, délégué titulaire de Paris Ouest La Défense	Toutes
Sébastien EYCHENNE, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Bruno PEREZ, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes
Philippe FEUGERE, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, à Jean-Claude LEVILAIN, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée	Toutes
Jean-Paul GONTIER, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, à Luc STREHAIANO, Premier Vice-président et délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine	Toutes
Bernard LE DUS, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val Paris, à Dominique REVEILLERE, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée	Toutes
Danielle RIPERT, déléguée titulaire de Boucle Nord de Seine, à Charles ABEHASSERA, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée	Toutes

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.